

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Forages-gaziers-menace-sur-la-vie-marine-en-Mediterranee,3252.html>

Des prospections inquiétantes dans les eaux françaises

# Forages gaziers : menace sur la vie marine de la Méditerranée

- Planète - Contribution Ecologique -



Date de mise en ligne : dimanche 13 février 2011

---

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous  
droits réservés

---

**Alors que dans les Cévennes et un peu partout en France, elles font face à une résistance citoyenne, les sociétés de forage se bousculent dans le Bassin du Levant, en Méditerranée orientale, pour commencer à exploiter les énormes champs de gaz qui y ont été découverts. Les inquiétudes sur les dégâts irréversibles que subirait la biodiversité marine exceptionnelle de cette zone, ainsi que les restrictions légales sur l'exploitation en haute mer, sont ignorées à ce jour.**

*"Les fonds de la mer du Levant foisonnent d'une vie d'un genre unique." explique le Dr Sergi Tudela, Responsable du programme pêche du WWF Méditerranée. "Une fois qu'un forage a été réalisé dans un micro-écosystème unique, celui-ci peut mettre un millénaire ou plus avant de croître à nouveau. Le WWF condamne vigoureusement le forage aveugle dans ce haut lieu de la biodiversité car il est susceptible de créer des dommages irréversibles."*

**Le Bassin du Levant, une zone abritant les communautés biologiques les plus précieuses et des espèces uniques...**

Le gisement d'hydrocarbures, baptisé **Léviathan**, a été découvert récemment à 135 km au large des côtes d'Israël. **C'est le plus vaste gisement d'hydrocarbures en eaux profondes découvert depuis dix ans.** Le gisement de l'Ouest du Delta du Nil, découvert plus tôt cette année, est quant à lui situé dans les eaux égyptiennes, à 80 km au nord-ouest d'Alexandrie. Or ces deux zones abritent un écosystème marin unique et délicat, d'une grande richesse biologique, où l'on retrouve des espèces rares d'éponges de haute mer, de vers, de mollusques et de coraux d'eaux froides, dont certains sont âgés de plusieurs milliers d'années.

**Une zone soumise à des restrictions légales pourtant ignorées**

Le Bassin du Levant est une zone hautement protégée par l'interdiction [\[1\]](#) de la pêche au chalut au delà de 1000 mètres de profondeur. Elle comprend aussi deux zones de pêche réglementées où les activités potentiellement dangereuses sont limitées, en raison de la valeur des fonds marins et de leur fragilité .

La zone du Delta du Nil, qui abrite une communauté biologique unique, a été désignée comme **ASPIM** (Aires Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne) par le Programme d'Action pour la Méditerranée de la Convention Internationale de Barcelone.

La directive cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne appelle aussi les États membres à protéger l'environnement marin au niveau européen et international de toute activité humaine susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement marin. Elle les oblige en particulier à atteindre ou maintenir un bon état environnemental dans la Méditerranée, y compris dans la Mer du Levant .

Le WWF appelle les États de la Méditerranée orientale, en particulier Chypre, l'Egypte, Israël et le Liban, et l'Union européenne, à s'assurer que les normes environnementales les plus hautes soient définies, tant pour les forages exploratoires que pour l'exploitation commerciale future de ces gisements de haute mer en Méditerranée orientale.

**Évaluer les incidences environnementales des forages sur les écosystèmes marins**

Il existe plusieurs accords légalement contraignant qui obligent les pays à faire des EIE (études d'incidences environnementales) complètes avant que l'exploration gazière ou pétrolière ne soit approuvée. Le plus récent est l'Offshore Protocol [2] selon lequel les contrôles doivent être encore plus stricts pour les zones spécialement protégées, comme celles concernées par ces nouveaux gisements d'hydrocarbures .

*"Avant qu'une quelconque société d'exploration gazière ne mette un pied dans cette partie de la Méditerranée, des (EIE) complètes et prudentes doivent spécifiquement évaluer les effets potentiels du forage sur l'intégrité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins"* rajoute le Dr. Tudela.

## Des prospections inquiétantes dans les eaux françaises

Dans les eaux françaises des prospections inquiétantes sont également en cours. **En novembre 2010, le navire Bergen Surveyor de la société anglaise Melrose, profitant d'un permis accordé par le Ministre Jean-Louis Borloo avant son départ (sur une zone de 12 500 kilomètres carrés), a réalisé une campagne de prospections sismique à proximité immédiate du sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins du Parc National de Port-Cros.** Situées non loin des côtes varoises, ces campagnes menées avec des canons sismiques ont un impact acoustique considérable sur les cétacés qui sont des espèces protégées (parmi lesquelles quatre espèces de tortues marines, des baleines, des dauphins et des orques). *"Pendant soixante jours, ce bateau a envoyé toutes les dix à quinze secondes des ondes acoustiques de deux cent cinquante décibels sur des dizaines de kilomètres afin de sonder le sous-sol de la concession"*, relate Greenpeace sur son site Internet. Mais ces prospections débouchent surtout sur des perspectives extrêmement sombres si elles étaient suivies d'une phase d'exploitation véritable. Si ces travaux donnent des résultats probants, Melrose ressources procédera ensuite à des tests de forage qui *"indiqueraient s'il s'agit de gaz ou de pétrole et leur quantité. Cela pourrait, au final, déboucher sur une campagne d'exploitation qui ferait l'objet d'une nouvelle demande de permis"*, précise l'ONG, qui dit enfin ne pas comprendre cette décision étant donné le caractère épuisable des ressources pétrolières et le cataclysme écologique provoqué par l'explosion de Deepwater Horizon, onde de choc qui aurait dû selon elle signifier l'abandon de ce genre de pratiques.

---

[1] Cette interdiction a été promulguée par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée des Nations Unies.

[2] Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol. L'Offshore Protocol est entré en vigueur en décembre 2010.